



Révision du
SMVM
du Golfe du Morbihan

L'Etat et ses partenaires s'engagent



Le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan est en cours de révision.

Le SMVM du Golfe du Morbihan vise à apporter :

- > une meilleure protection de l'espace littoral et maritime ;
- > une meilleure cohabitation des usages en mer et sur le littoral.

Une consultation préalable du public a eu lieu du 22 mars au 25 avril 2019.

Habitants des communes concernées (permanents et résidents secondaires) ;

Professionnels (pêcheurs, conchyliculteurs, transports maritimes, organismes touristiques ..) ;

Usagers des sports et loisirs de mers (voile, kayak, plaisance) ;

Associations de préservation du patrimoine naturel, du patrimoine culturel...;

Vacanciers ;

vous pourrez participer à

l'enquête publique

**qui se déroulera à l'automne 2019 sur
le territoire des 19 communes du SMVM.**

Les mesures du SMUM révisé



Maintenir le seuil de 7000 mouillages pour la plaisance ;



Promouvoir les mouillages écologiques ;



Préserver le foncier ostréicole ;



Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques (navigation, pêche...) ;



Définir des zones à vocation prioritaire ;



Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts environnementaux ;



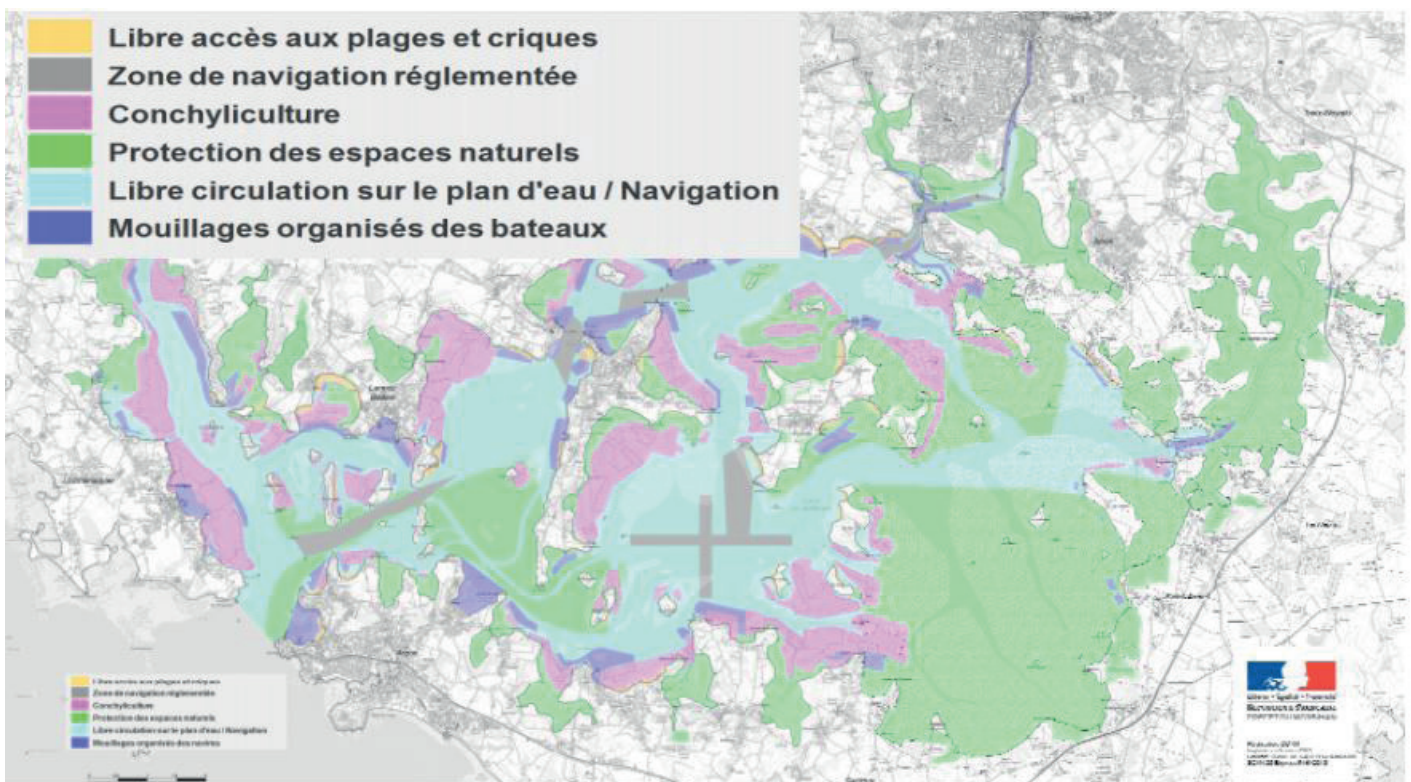
Améliorer la connaissance du Golfe et la partager.





une conciliation
des usages

La carte des vocations prioritaires de l'espace maritime



une protection
de l'environnement
et des activités
durables



une vision
stratégique à
moyen / long terme

Calendrier

février - mars 2019

discussion dans les GT d'une première version portant sur l'état initial et les orientations de gestion (*cf annexe V1 Etat initial et V1 orientations de gestion*)

mars - avril 2019

concertation préalable sous l'égide de la CNDP
précédé d'une campagne de communication dans la presse locale, internet et les réseaux sociaux 15 jours avant l'ouverture

mai - juin 2019

rapport des garants puis COPIL validation du projet de SMVM

juin à août 2019

consultation autorité
environnementale et PPA

octobre 2019

enquête publique
le rapport présentant la façon dont les contributions du public ont été prises en compte sera annexé.

décembre 2019

approbation



crédit photo : DDTM

INTERLOCUTEUR

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr

PUBLICATION

Directeurs de la publication : P Barrauol - K Siret-Jolive

Rédacteurs : MF Barboux - V Spyratos

Mise en forme : DDTM/SG/Communication

Le 1 juillet 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du Cabinet et de la Sécurité
Service de la Communication Interministérielle
Affaire suivie par : Arnaud Hellégouarch
Tél : 02 97 54 87 03 / 06 71 07 42 57
messagerie: pref-communication@morbihan.gouv.fr
Site internet : www.morbihan.gouv.fr

Vannes, le 25 juillet 2019

Prêt-à-publier

Révision du schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan

Enquête publique à l'automne 2019

Le Golfe du Morbihan est identifié comme présentant des enjeux environnementaux d'importance internationale et une densité d'usages particulièrement forte nécessitant une planification locale spécifique pour concilier au mieux les usages entre eux et avec l'environnement et prévenir autant que possible les conflits.

Le schéma de mise en valeur de la mer et du littoral (SMVM) du Golfe du Morbihan, approuvé en 2006, couvrant les **19 communes riveraines du Golfe** a permis d'apporter une **meilleure protection de l'espace maritime et de la frange littorale de ces communes tout en y assurant une meilleure cohabitation des usages**.

Sa révision, engagée en 2016, par le préfet du Morbihan et le préfet maritime de l'Atlantique, a associé les nombreux acteurs de ce territoire, à travers des groupes de travail participatifs, regroupant près d'une centaine de structures : État, collectivités, représentants professionnels, associations, experts scientifiques...

Le public a également été associé à travers une concertation préalable menée du 22 mars au 25 avril 2019, sous l'égide de garants nommés par la commission nationale du débat public (CNDP), durant laquelle il a pu émettre ses observations et propositions sur une première version de projet de révision. Cette phase de co-construction a permis d'aboutir à un projet de révision consolidée, actuellement en cours de consultation auprès de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées.

A l'automne 2019 se tiendra l'enquête publique du projet de SMVM révisé. Le public sera informé de la tenue de cette enquête par voie de presse et par les outils de communication des communes du territoire.

Chacun peut d'ores et déjà prendre connaissance des différentes étapes d'élaboration du projet ainsi que le rapport des garants en se rendant sur www.morbihan.gouv.fr rubrique <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Le-Schema-de-Mise-en-Valeur-de-la-Mer-SMVM-du-Golfe-du-Morbihan/La-revision-du-SMVM-du-Golfe-du-Morbihan-phase-operationnelle>

Pour tous renseignements, contactez les services de la direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral en utilisant le courriel suivant : ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr



[morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan



PREFET DU MORBIHAN

PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et
de la mer du Morbihan

Délégation à la mer et au littoral

Affaire suivie par

Marie-Françoise BARBOUX

Tél. : 02 97 37 47 47

Mél : marie-

francoise.barboux@morbihan.gouv.fr

Vannes, le **17 JUIL. 2019**

Révision du schéma de mise en valeur de la mer du Golfe du Morbihan

**Comité de suivi du
11 juin 2019**

Le diaporama projeté en séance est disponible sur le site internet des services de l'État en Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/>

M. LOZIER, préfet maritime de l'Atlantique et M. LE DEUN, préfet du Morbihan, introduisent la réunion.

M. LOZIER souhaite que l'on puisse rendre hommage aux 3 sauveteurs de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) décédés, en respectant une minute de silence.

Il remercie pour l'action menée par les groupes de travail et leurs présidents, depuis le lancement de la révision du SMVM en 2016 et la qualité et la richesse des propositions exprimées autour des versions proposées qui s'inscrivent dans une orientation générale qui est de ne pas mettre « sous cloche » les activités du Golfe, tout en assurant la protection de l'environnement.

Il rappelle que les orientations de la politique maritime intégrée (PMI), la déclinaison de la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) adoptée par décret en février 2017, s'opèrent à l'échelle de chaque façade maritime.

Il souligne que les orientations du SMVM du Golfe du Morbihan sont cohérentes avec celles du document stratégique de façade (DSF) de la façade maritime nord atlantique manche ouest (NAMO) en cours d'élaboration. Le DSF intègre les ambitions de protection de l'environnement et de développement durable des activités. Le Golfe du Morbihan est identifié comme présentant des enjeux environnementaux d'importance internationale et une densité d'usages particulièrement forte nécessitant une planification locale spécifique pour prévenir les conflits d'usages.

L'objectif de la réunion de ce jour, est de présenter le projet de SMVM, révisé consolidé, par la prise en compte des retours des remarques reçues sur les versions V1 de l'état initial et des orientations de gestion transmises en décembre 2018 et en février 2019, avant le lancement des consultations officielles.

M. LE DEUN souligne en premier lieu, l'importance que revêt le SMVM, pour l'État et pour le territoire. C'est à la fois un document de planification, qui fixe certaines règles et recommandations, et un lieu d'échange. Cette instance de concertation est essentielle pour permettre une gestion équilibrée et durable du Golfe du Morbihan en conciliant les usages, en assurant une bonne coexistence des acteurs économiques et des activités maritimes tout en préservant une biodiversité fragile et protégée par plusieurs outils réglementaires (arrêté biotope, N 2000...).

A l'issue du séminaire d'évaluation du SMVM de Berder de 2013, il avait conclu à l'intérêt d'engager sa révision. Le cadre dans lequel évolue le SMVM aujourd'hui a changé. Des nouveaux acteurs sont apparus. Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan créé en 2014, œuvre pour la protection et la valorisation du patrimoine.

Natura 2000 vise à protéger certains espaces naturels patrimoniaux et espèces biologiques rares ou menacées.

Par ailleurs, des évolutions législatives majeures sont intervenues depuis le début de ce travail, notamment en 2017 avec les modifications des périmètres géographiques des établissements publics de coopération inter-communale, et leur attribution de nouvelles compétences obligatoires présentant une importance centrale pour un certain nombre d'enjeux majeurs du Golfe du Morbihan.

Il indique qu'avec le préfet maritime, il a veillé à ce que la place de chaque acteur soit prise en compte, en assurant la coordination des outils existants, comme l'urbanisme qui relève des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la qualité des eaux du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il remercie toutes les personnes qui se sont investies dans ce travail.

1 – Eléments introductifs

Mme SIRET-JOLIVE excuse l'absence de M. SPYRATOS, directeur de projet.

Elle souligne que le SMVM a évolué sur son périmètre notamment la carte des vocations qui s'est recentrée sur le « M, maritime » de SMVM. Le SMVM a été replacé à sa juste place par rapport aux autres outils réglementaires et acteurs qui n'existaient pas forcément en 2006 : DSF, SAGE, plan climat air énergie territorial (PCAET), plan de déplacement urbain (PDU), PNR, schéma de cohérence territoriale (SCoT) et plan local d'urbanisme (PLU).

Il a retenu par l'État une méthode de travail très participative, 160 représentants des différents acteurs (services de l'État, collectivités, professionnels, associations) réunis dans des groupes de travail (GT) présidés par 5 élus. Il s'agit d'une méthode de travail atypique qui a permis des échanges réguliers et une consultation par écrit sur la version V1 en décembre 2018 pour l'État des lieux et février 2019 pour les orientations. Si tous les partenaires, notamment certaines communes, n'ont pas été à ce stade directement sollicités par écrit, cette première version est consultable en ligne depuis plusieurs semaines.

Pour ouvrir largement la réflexion, il a été fait le choix d'une concertation encore plus large, avec les citoyens, validée par la commission nationale du débat public (CNDP), qui a nommé 2 garants.

Mme SIRET-JOLIVE insiste sur la volonté de maintenir les grands équilibres avec en particulier une carte des vocations très proche de celle de 2006, mais dont il a été ressorti les éléments qui n'avaient plus vocation à l'être (recalage des périmètres environnementaux). Au contenu très cadré du SMVM (état des lieux, orientations de gestion, carte des vocations...), il a été ajouté, dès à présent, le tableau des actions qui devront être mises en œuvre.

2 – Restitution des travaux des groupes de travail

2.1 - Thématique « Activités primaires »

M. MESMEUR, co-animateur du GT présente la thématique culture marine, détaillée dans le diaporama.

Il souligne que la vocation conchylicole est confirmée dans les périmètres existants du Golfe avec le maintien de la surface des parcs en mer à 1 650 ha, des zones à vocation ostréicole à terre dans les PLU,

Pour préserver les unités fonctionnelles des chantiers ostréicoles, il est soutenu une gestion cohérente du foncier privé et sur le domaine public maritime (DPM), pour associer le potentiel en mer et à terre et éviter les changements de destination.

Les expérimentations nouvelles et la diversification sont favorisées dans le respect des réglementations et en évaluant les impacts potentiels dans le milieu et sur les usages.

Concernant la gestion des ouvrages anciens et du traitement des fins des concessions, un plan d'actions sur le devenir des vestiges identifiés sera mis en place avec l'aide de la profession.

Echanges

Questions :

- Comment ferez-vous pour supprimer les anciens bâtiments en fin de concession pour qu'on retrouve l'aspect primitif du littoral ?
- Mme DALMAIS, représentante de la fédération française de canoë kayak régional (FFCKR) : que faites-vous des anciennes tables ostréicoles qui sont dangereuses, en particulier pour l'activité de canoë ?

Réponses :

M. MESMEUR indique que les surfaces sont préservées à terre par les PLU. La société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a un droit de préemption durant 20 ans, on essaye de conserver un usage conchylicole.

Mme SIRET-JOLIVE précise que sur le DPM, une remise en état doit être réalisée à la fin de la concession. Pour les cultures marines il peut y avoir un intérêt à attendre l'opportunité d'une reprise. Aujourd'hui, on ne veut plus de terre-plein en déshérence. Pour faciliter la mise œuvre des actions sur ce point, il est prescrit de définir une stratégie, avec notamment le comité régional de conchyliculture (CRC).

Le préfet indique qu'il existe des procédures administratives, du type « bien sans maître » qui peuvent être menées. Des procédures seront lancées pour enlever les structures qui ne seront plus utilisées, comme cela est fait dans la Ria d'Étel.

M. LABEIRIE regrette que le SMVM ne soit pas plus proactif sur la question du réchauffement climatique.

Mme SIRET-JOLIVE répond que globalement le SMVM a recherché des équilibres et qu'il n'a donc pas été possible de prendre en compte toutes les demandes. Sur ce point spécifique, l'orientation 3.2. traite du changement climatique qui est une prise en compte nouvelle par rapport à 2006.

M. MIALET, co-animateur du GT présente la partie halieutique et récapitule en préambule les grands principes.

Il rappelle en premier lieu les principes ayant orienté la réflexion au sein du groupe de travail :

- Reconnaissance des activités primaires comme structurant le territoire ;
- Convergence à rechercher de la réglementation entre pêcheurs professionnels et de loisirs lorsque cela concerne l'accès à une même ressource ;
- Inscription du Golfe du Morbihan en tant que territoire à vocation d'expérimentation halieutique et environnementale ;
- Articulation des mesures, respectivement, de nature réglementaire et incitative.

Il évoque les 3 grandes orientations retenues dans le domaine des pêches maritimes :

- Etude des ressources halieutiques et adoption de mesures susceptibles de les préserver ;
- Renforcement et meilleure coordination des contrôles ;
- Amélioration de l'information et de la présence auprès des usagers, en particulier auprès des publics fréquentant occasionnellement le Golfe.

Il détaille le contenu des actions importantes et / ou ayant été l'objet de débats en groupe de travail :

- Assurer le suivi des espèces halieutiques considérées comme témoin dans le cadre des zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) ;
- Identifier les zones du Golfe remplissant des fonctions halieutiques particulières, en vue le cas échéant d'adapter les conditions d'accès spatio-temporelles à ces zones (principe des zones de conservation halieutique - ZCH) ;
- Compléter les données sur les activités de pêche de loisir, en particulier en pêche embarquée ;
- Affirmer la vocation du Golfe comme territoire expérimental en matière de déclaration des captures réalisées dans le cadre de la pêche de loisir ;
- Mettre en place l'analyse des incidences de la pêche professionnelle en zone Natura 2000, telle que prévue par le Code de l'environnement, à titre prioritaire dans le Golfe.

Echanges

Question de l'UNAN : On peut se réjouir de la volonté de pallier les carences du précédent SMVM, sur la connaissance faune et flore ; pour autant la référence à la prise de capture n'a de sens que si on mesure le stock total. De même si le concept de zone fonctionnelle halieutique (ZFH) est évoqué, ce n'est pas le cas des corridors écologiques.

M. QUENTEL représentant du comité des pêches exprime ses remerciements pour la rédaction sur l'activité pêche qui fait à présent apparaître les pêcheurs et donne l'impression que la pêche ne se raréfie pas dans le Golfe. Il a vraiment été fait le choix du vivre ensemble en prenant en compte l'environnement dans ses 3 dimensions. Cela serait à compléter par une carte. Concernant les ZFH, les comités des pêches sont dans la cogestion avec l'État, pour définir les zones. Dans la gouvernance, tous les membres sont concernés (agents de l'État : police de l'environnement, gestionnaires...). Par ailleurs, il estime qu'il convient que les actions des services de contrôle soient plus coordonnées.

2.2 - Thématique « Usages du plan d'eau »

M. GOALLO, maire adjoint à Baden, indique tout le plaisir qu'il a eu à présider le GT « Usages du plan d'eau » (UPE) dans un climat constructif. Le groupe a travaillé à l'actualisation des orientations qui ont été conservées après évaluation, au renforcement des dispositions les plus importantes « limiter la vitesse », « maintenir le nombre de mouillages

» et la poursuite de sujets non finalisés comme l'accès facilité au coin de plage. Il a été fait aussi en sorte que de nouveaux sujets avancent et de nombreuses propositions ont été retenues dans la version consolidée

M. LE GUERN, co-animateur du GT, poursuit la présentation détaillée dans le diaporama, au travers 3 points : les orientations du SMVM de 2006 qui ont été confirmées, celles qui ont été modifiées et les nouvelles. Les actions de la compétence du préfet maritime apparaissent en rouge dans le diaporama.

Le maintien du seuil des 7000 mouillages est une des décisions les plus emblématiques, avec une évolution portant sur une ventilation de répartition entre zones de mouillage de plaisance et d'équipement légers (ZMEL) et ports.

Des orientations ont été modifiées dans le but de partager de l'espace et de favoriser le respect des règles en les rendant plus acceptables. En ce sens, il est introduit une exception pour que le kitesurf puisse aussi être pratiqué sur des zones bien identifiées. Il est aussi privilégié les études au cas par cas par exemple pour le balisage des zones conchylicoles, en lien avec le comité régional de la conchyliculture et l'accompagnement des organisateurs de manifestations nautiques avec la création d'un guide d'aide à la réalisation d'étude d'incidence.

Enfin, il est rédigé une définition des attentes sur la forme de carènes de bateau qui soit opposable.

Echanges

Remarque de Bretagne vivante : il est fait référence à une évaluation favorable à la pratique du kitesurf. Quels sont les critères de cette évaluation ?

Réponse : Il s'agit d'un retour d'expérience dont il ressort qu'il est difficile de faire appliquer une règle trop rigide.

UNAN : Que signifie une limitation de vitesse pour des navires à déplacement ?

Réponse de M. LE GUERN : la notion de navires à déplacement renvoie à une appellation réglementaire ; les semi-rigides sont des navires à déplacement. Cela a été travaillé en GT avec l'idée de présenter le sujet au prochain GT.

Question de la FFCKR : Concernant les manifestations nautiques, pourrait-on être plus contraignant ?

Le préfet indique que le niveau de contrainte a déjà été relevé, faisant notamment référence à la semaine du Golfe. Il indique qu'il faut toujours trouver le bon niveau de mesures et renvoie à des propositions par l'association de mesures plus contraignantes mais acceptables.

Question de M. QUENTEL: Les points de collecte (caisses noires) sont-ils affichés?

M. LE GUERN répond que l'affichage est réalisé dans les 2 seuls lieux existants : Vannes et Le Croisty.

La compagnie des ports indique qu'elle essaye de mettre en place une barge en mer sur 2 postes supplémentaires pour récupérer les eaux pendant l'été.

Elle interroge sur la question de la réorganisation de la répartition des mouillages entre les ZMEL.

M. LE GUERN indique que cela est pris en compte dans la dernière version du SMVM.

2.3 - Thématique « qualité des eaux »

M. LE DELEZIR, maire adjoint de Crach, président du GT « qualité des eaux » (QDE), indique qu'il porte également le SAGE. Il souligne l'intérêt de ne pas avoir de doublon sur des instances de pilotage auxquelles participent les mêmes personnes et d'avoir une action concomitante entre SAGE et SMVM qui rentrent tous deux dans un cadre européen. L'intérêt du SAGE est de prendre en compte le bassin versant qui représente un périmètre beaucoup plus large que les seules communes du SMVM et qui impacte le golfe. Le territoire du SAGE, avec 25 % d'habitants en plus à 2035, représente des enjeux forts en terme d'assainissement et de microbiologie. L'expression de la volonté du SAGE de voir réduire le taux de nitrates (15%) a été validée par les acteurs. Une politique en matière de lutte des algues vertes est menée.

Des règles ont été édictées : interdire le carénage en dehors des règles, interdire les accès directs de tous les animaux à l'eau, et protéger les eaux humides.

M. LE DELEZIR félicite au nom de l'ensemble des présidents des 5 GT, le travail de rédaction retranscrivant le travail des GT, réalisé par les services de l'État.

Mme ROGER-BUYS qui a co-animé le GT « QDE » indique que les travaux des GT s'articule autour des axes :

- Carénage : recenser de façon incitative les aires de carénage et mettre aux normes les aires non conformes : pour cela un GT spécifique a été mis en place sur l'ensemble du département (schéma départemental d'aires de carénage) mais qui interviendra au démarrage sur le périmètre du Golfe ;
- Macro-déchets : progression à suivre et souhait de proposer un arrêté préfectoral interdisant tout rejet (eaux noires et grises) dans le Golfe ;
- Connaissance (données IFREMER, ...), observatoire de la qualité de l'eau porté par la DDTM et le SAGE (PNR,..) concentrant sur un même site les données produites par différents organismes (PNR, IFREMER...);
- Plan infra POLMAR : son avancement n'a pas encore démarré.

Echanges

Observations :

M. QUENTEL : L'eau douce impacte fortement la mer. Il faudrait utiliser les mêmes indicateurs de suivi pour l'eau douce et en mer.

Eaux et rivières : il n'a pas été cité les pollutions venant des pesticides et des médicaments. Comme il n'y a pas de prescriptions dans le SAGE, le SMVM doit prescrire sur ce sujet.

Une personne souligne que l'on a peu d'information sur le plastique.

UNAN : Le carénage est évoqué dans le SMVM mais il ne comporte pas de définition sur le nettoyage. Cela rendra plus difficile pour l'UNAN de défendre auprès des adhérents l'arrêt l'utilisation d'antifouling. Il souligne que les plaisanciers n'ont en général pas de cuves de rétentions des eaux noires et que le recueil dans les ports est compliqué puisqu'il faut une annexe pour rejoindre des sanitaires.

Réponses :

Mme ROGER-BUYS indique que cela a été objet de débat qu'il a fallu trouver un compromis.

Mme SIRET-JOLIVE précise qu'une recommandation du SMVM prévoit que les plaisanciers sont incités à utiliser les produits les moins polluants. Des dispositions relatives au carénage sont bien identifiées dans le SMVM.

M. LE DELEZIR : aujourd'hui, on peut se féliciter que plusieurs communes aient choisies le « 0 pesticide ». Il est important d'accompagner les agriculteurs dans cette direction.

2.4 - Thématique « Biodiversité »

Mme BOUTEILLER, co-animatrice du GT avec PNR et DREAL, présente les orientations détaillées dans le diaporama :

- Amélioration de la protection des espèces et des habitats ;
- Encadrement des manifestations nautiques et terrestres avec l'élaboration d'un cadre d'analyse des enjeux et une grille d'analyse commune ;
- Adapter le survol du golfe en basse altitude qui crée des perturbations directes ;
- Limiter les espèces exotiques envahissantes ;
- Plan de gestion des marais endigués et des lagunes ;
- Sensibilisation des acteurs ;
- Amélioration de la connaissance entre environnement et usages et sur l'effet cumulé des pressions.

Echanges

Observation : On est au début de la connaissance du Golfe et de ces problématiques, comme la saturation du Golfe. Il y a une crainte qu'un jour la nuisance ne soit plus importante que l'attrait. La question du survol est traitée par rapport aux impacts sur les animaux, mais la gêne des habitants ne l'est pas.

Réponse : Le préfet souligne qu'il est nécessaire d'obtenir des données objectives, incontestables, notamment sur la partie espèces et habitats. Il indique qu'il souhaite que soit lancé un travail d'objectivation des données, avec le PNR, les collectivités..., pour lequel l'État devrait pouvoir apporter un soutien financier.

Sur le sujet de la fréquentation, il estime que l'on est à la limite du SMVM car il s'agit d'un problème qui touche également d'autres lieux. Il indique qu'il faut trouver une voie médiane, acceptable sans vitrifier cet espace. Pour cela la mesure des incidences est importante, car parfois, faute de connaître l'incidence, il est retenu le principe d'interdire.

M. QUENTEL demande à ce que soit pris en compte pour l'analyse de l'incidence du risque pêche à l'échelle du golfe, ce qui est fait à l'échelle nationale (matrice existante).

Le préfet revient sur l'action relative aux manifestations contenant la formulation « abaisser le seuil d'évaluation ». Il a été supprimé dans la version consolidée « manifestation sportive ». Par ailleurs, il ajoute que le SMVM prescrit que les manifestations ne seront pas autorisées si elles sont susceptibles de dégrader des éléments de patrimoine à préserver. En particulier l'île de Gavrinis, qui supporte un patrimoine exceptionnel, n'a pas vocation à accueillir d'événements d'ampleur à proximité du site mégalithique.

2.5 - Thématique « stratégie littoral »

M. PEINTURIER, co-animateurs, présente les orientations détaillées dans le diaporama :

Le GT actuel est le lointain héritier du GT urbanisme dont le sujet est désormais traité par d'autres documents de planification. Le GT s'est donc recentré avec la gestion intégrée du DPM tout en poursuivant l'orientation relative au patrimoine et aux ressources avec le recensement des boisements avec une dimension prospective et à l'amélioration de la connaissance de la fréquentation.

Une dimension énergie et déplacement (modes doux terrestre et maritimes) a été intégrée sachant que les collectivités sont en première ligne sur le sujet. Le partage de la connaissance est un axe fort avec des focus particuliers notamment sur le changement climatique et sur la vision du golfe à l'horizon lointain.

Echanges

Question : M. LABEYRIE estime qu'il ne faut pas attendre des décennies pour prendre le changement climatique. Il regrette que les PCAET ne soient pas assez ambitieux sur les risques. Le changement climatique aura rapidement des effets, surtout dans des territoires comme le golfe, et plus on anticipera et moins forts seront les risques.

M. QUENTEL regrette que le DSF n'évoque pas plus les actions du SMVM.

Le préfet maritime répond que le DSF est un document déjà très volumineux dans sa forme actuelle qui ne nécessite pas forcément de compléments.

Mme BARBOUX indique qu'un travail de recensement des actions menées sur la façade dans le cadre du DSF est en cours. Certaines des actions du SMVM y seront intégrées.

3 – Retour sur la concertation préalable du public

Mme BARBOUX fait un retour sur la méthode utilisée, validée par la CNDP.

Elle indique que le rapport du garant est disponible sur le site de la préfecture : <http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable/Revision-du-Schema-de-mise-en-valeur-de-la-mer-SMVM-du-Golfe-du-Morbihan>

Les recommandations des garants seront prises en compte notamment celle visant à une meilleure compréhension du SMVM.

La carte des vocations sera mise à disposition prochainement sur le site www.morbihan.gouv.fr avec une page explicative du cadre réglementaire.

Un mémoire en réponse sera fait par l'État (joint à l'enquête publique)

4 – Le calendrier

Mme SIRET-JOLIVE présente le calendrier :

- mi-juin : production annexes techniques, Evaluation environnementale stratégique (EES) ;
- fin juin à fin septembre : consultation Autorité environnementale (MRAe) ;
- mi juillet à mi septembre : consultation des personnes publiques associées (PPA) ;
- mi octobre : enquête publique ;
- fin 2019 (avant élections municipales) : Arrêté portant approbation du SMVM révisé.

Conclusion

Le préfet remercie toutes les personnes qui ont participé à ce travail collectif, tout particulièrement les présidents.

Il indique que c'est un document de consensus et de compromis qui ne peut pas se faire sans les collectivités locales et que les temps d'échanges avec les EPCI en 2018 étaient nécessaires. Aujourd'hui, il note que le document recueille l'adhésion des différentes parties prenantes et remercie les participants de leur participation au travail de révision du SMVM.

M. le préfet du Morbihan et M. le préfet maritime de l'Atlantique clôturent la réunion en remerciant l'ensemble des participants et indiquent qu'une communication devra être faite lors de l'approbation du SMVM à la fin de l'année.

Le préfet du Morbihan,



Raymond LE DEUN

Le préfet maritime de l'Atlantique



Jean-Louis LOZIER

LISTE DES PRÉSENTS

Collectivité ou structure	NOM	Prénom
Préfet	LE DEUN	Raymond
Préfet maritime	LOZIER	Jean-Louis
Préfet maritime adjoint	LE DIREACH	Daniel
DDTM - Directrice adjointe à la mer et au littoral	SIRET-JOLIVE	Kristell
DDTM - Directeur	BARRUOL	Patrice
DDTM	FOURNIER	David
DDTM	MIALET	Vincent
DDTM	MESMEUR	Yannick
DDTM	PEINTURIER	Cédrick
DDTM	LE GUERN	Mathieu
DDCS	PONSOT	Pierre-Alexis
DREAL Bretagne	PAILLAT	Gilles
PNR	COSSON	Thomas
Département du Morbihan	CHAUVIÈRE	Romain
Mairie d'Arradon	BLANCKAERT	Sylvie
Mairie d'ARZON	BERNA	Didier
AGM	CREQUER	Joël
Amis du Golfe du Morbihan	AGERON	Patrick
Association Les Petites îles de France	PALLARD	bernard
Cabinet préfet	DUMORET - MENTHEOUR	Antoine
CDPMEM	DHARVILLE	Céline
CDPMEM 56	QUENTEL	Arnaud
CDPMEM 56	MEYJIEL	Elouan
Clim'actions Bretagne sud	PIRIO	Dominique
Climatologue	LABEYRIE	Laurent
Commune de BADEN	GOALLO	René
Compagnie des ports du Morbihan	DEVYS	Arnaud
CRC Bretagne Sud	JEGAT	Yvonnick
CRC Bretagne Sud	SEGALEN	NADINE
EID ATLANTIQUE	LE HUNSEC	BENOIT
FAPEGM	FUCHS	Claude
FAPEGM	GIRARD	Hervé
FAPEGM	PILOT	Joël
FFCK	DALMAIS	Anne
FIN	CUVELIER	Hervé
Géographe	LEBALY	Yves
Les Amis des chemins de ronde	ECHARD	Marie-Armelle
Morbihan energies	LALY	christophe
Réserve Naturelle des marais de Séné	GELINAUD	Guillaume
SIAEP de Vannes Ouest	CHOUIN	Yannick
UNAN Morbihan	CLAUDEL	Patrick
Université Bretagne Sud	SEDRATI	Mouncef



Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan

Comité de suivi

11 juin 2019

Préfecture à Vannes

Introduction par

Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan

et

Jean-Louis LOZIER, Préfet maritime de l'Atlantique

Ordre du jour

- Rappel de la méthode et du calendrier des travaux
- Présentation du projet de SMVM révisé
- Retour de la concertation préalable
- Calendrier
- Conclusion

Pour mémoire...

Le SMVM

- Approuvé en 2006, une révision engagée en 2014 dans un contexte réglementaire qui a évolué
- Il encadre l'usage du plan d'eau du Golfe et de la frange littorale des 19 communes de son périmètre ;
- Validation de la méthode en comité de pilotage de 2016 :
 - les grands objectifs et orientations de l'État pour réviser
 - le choix d'une méthode participative par groupes de travail : 170 participants, 25 réunions
 - 400 remarques analysées, issues de 18 structures, sur la V1 produite en déc 2018 (état initial) et fév 2019 (orientations)
- Le choix d'une concertation préalable du public sous l'égide de garants (22 mars – 25 avril 2019)

SMVM et outils réglementaires

**Document stratégique
de façade (DSF)**

**Gestion des eaux
d'origine terrestre**
• SAGE

**Energie
Déplacement**
• PCAET
• PDU

**Un SMVM intégrateur
et recentré**

Urbanisme
• SCoT
• PLU

PNR
• Charte
• Convention Etat

Présentation du projet de SMVM révisé

- Le contenu du SMVM :
 - Etat des lieux et perspectives
 - Orientations de gestion
 - Tableau des actions + coordonnateurs pressentis
 - Carte des vocations prioritaires de l'espace maritime
- Présentation suivante : non exhaustive en se concentrant sur les principales actions et orientations
- en rouge : les orientations relevant de la compétence du préfet maritime



Le maintien des grands équilibres



Activités primaires

Activités primaires

Conforter la stratégie foncière en maintenant le potentiel d'exploitation en terre et en mer

- La vocation conchylicole dans les périmètres existants du Golfe est confirmée :
 - Maintien de la surface des parcs en mer à 1 650 ha,
 - Maintien des zones à vocation ostréicole à terre dans les PLU,
- Préservation des unités fonctionnelles des chantiers ostréicoles,
 - gestion cohérente du foncier sur privé et DPM
 - éviter les changements de destination
- Favoriser les expérimentations nouvelles et la diversification dans le respect des réglementations et en évaluant les impacts potentiels dans le milieu et sur les usages

Activités primaires

Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages

- Améliorer les pratiques notamment pour
 - préservation des habitats marins patrimoniaux
 - gestion des déchets ostréicoles
- Elaboration d'un guide partagé pour une bonne insertion architecturale et paysagère des bâtiments et installations ; accompagnement des porteurs de projet
- Gestion des ouvrages anciens et traitement de la fin des concessions : élaboration d'un plan d'action et vigilance lors des renouvellements

Activités primaires

- **Améliorer la connaissance de la ressource halieutique et de son exploitation par la pêche professionnelle et la pêche de loisir** (évaluation de la ressource et de la ponction, définition éventuelle de mesures de gestion...),
- Compléments apportés à l'état des lieux sur le **volet pêche et faune marine**
- **Développement de la notion de "zone fonctionnelle halieutique"** : préciser la connaissance des milieux assurant des fonctions halieutiques pour mieux les faire connaître et les protéger
- **Maintenir une forte pression de contrôle des pêches en organisant des actions ciblées et coordonnées de police,**
- **Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir.**

Activités primaires

- Compléments apportés à l'état des lieux sur le **volet pêche et faune marine**
- Mise en œuvre prioritaire dans le Golfe de l'**analyse des incidences Natura 2000 des activités de pêche professionnelle**, et suivant les résultats statuer sur le maintien d'une zone de pêche à la drague.
- **Inciter à la déclaration des captures** réalisées par les pêcheurs de loisir



Usages du plan d'eau

Usages du plan d'eau

Les orientations/prescriptions qui sont confirmées

- Maintien du seuil de 7000 places de mouillage et répartition par ports et Zmel
- Maintien des mouillages écologiques « plongée »
- **Maintien de l'interdiction de navigation dans les zones les plus sensibles**
- Maintien de l'interdiction de construire de nouvelles cales
- **Maintien des limitations de vitesses et de la réglementation dans les passes avec de légères adaptations :**
 - **Interdiction de mouillage navire/engin**
 - **Interdiction de la dérive pour tous navires**

Les orientations/prescriptions qui sont modifiées

- Limitation surfacique des zones d'embarcations légères (plates...)
- Interdiction du kite surf à l'exception d'une zone au sud de la plage de Brouel
- Maintien du principe de libre accès aux plages et coins de sables avec compensation des parcs à déplacer; recensement en cours à partager, et examen au cas par cas en regard des enjeux environnementaux et professionnels.
- Retour sur l'expérimentation sur les mouillages écologiques

Les orientations/prescriptions qui sont nouvelles

- Interdiction de vidange des caisses à eaux grises dans l'ensemble du golfe tant pour les professionnels que pour les plaisanciers
- équilibre entre sécurité et paysage pour d'éventuels balisages renforcés de zones conchylicoles
- **Manifestation nautique : création d'un guide d'aide à la réalisation d'étude d'incidence**
- Abandon de l'incitation à la création de port à sec
- Création d'une norme contraignante pour les carènes des navires à passagers entrant en flotte



Qualité des eaux

Qualité des eaux

Les orientations/prescriptions qui sont modifiées

Pour éviter de doubler les instances de gouvernance et de définition des actions, renvoi au SAGE des actions concernant les pollutions d'origine terrestre et les milieux aquatiques et humides d'eau douce :

- Assainissement / microbiologie
- Flux de nitrates / algues vertes et déclassement DCE
- Milieux aquatiques / restauration des fonctionnalités

Qualité des eaux

Les orientations/prescriptions nouvelles ou confirmées

- Lutter contre les pollutions d'origine maritime
 - carénage / nettoyage ; eaux noires et grises
 - état des lieux des équipements, des pratiques, des besoins d'équipement supplémentaire
 - promotion des bonnes pratiques
 - envisager des prescriptions spécifiques si nécessaire (cf contribution UPE pour eaux noires et grises)
- Réduction des apports de macro-déchets : élaboration d'un programme de réduction

Qualité des eaux

Les orientations/prescriptions nouvelles ou confirmées

- Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe
 - outil d'observation de la qualité de l'eau salée (microbiologie, macro et micro-polluants), en lien avec les différents producteurs de données
 - Amélioration de la connaissance de la pollution des eaux marines par les micro-particules et les macro-déchets
- Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR
 - Partage d'expériences avec les inter-communalités en ayant mis en place (ex. de la Ria d'Etel)



Biodiversité

Biodiversité

Améliorer la protection des espèces et habitats marins patrimoniaux

- Améliorer les connaissances
- Renforcer la protection des espèces et habitats marins patrimoniaux.
- Animer une instance locale d'échanges dans le cadre de l'animation Natura 2000. Objectif : proposer des mesures assurant cohérence entre activités anthropiques et préservation des habitats et espèces.

Encadrer les manifestations pour limiter les impacts sur le milieu

- Élaborer un cadre partagé d'analyse enjeux / zones sensibles / incidences potentielles
- Accompagner les organisateurs de manifestation terrestre et nautique.
- Abaisser le seuil d'évaluation d'incidence Natura 2000 pour les manifestations sportives terrestres (cohérence terre-mer)

Biodiversité

Adapter le survol aux enjeux du Golfe

- Interdiction des amerrissages sur l'ensemble du golfe (sauf sécurité - zone d'écopage)
- Interdiction de survol à moins de 300m en période hivernale sur toute la zone Est (de la pointe de Port Anna à la pointe de l'Ours).
- Étude d'un périmètre adapté d'interdiction de survol à moins de 300 m en période de nidification des oiseaux

Limiter les espèces exotiques envahissantes

- Élaboration concertée d'une stratégie espèces envahissantes
- Coordination des interventions pour multiplier l'efficacité des actions de lutte existantes
- Mise en place d'une veille, sensibilisation et système d'alerte et d'intervention sur les nouvelles espèces envahissantes

Biodiversité

Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes

- Généraliser à l'ensemble des marais endigués la démarche de plan de gestion des marais existants sur les Espaces Naturels Sensibles ou le Conservatoire du littoral.
- Améliorer la connaissance et de la gestion des continuités écologiques entre écosystèmes littoraux et marins

Sensibiliser les acteurs du territoire aux services rendus par les milieux

- Réaliser des outils simples (cartes de sensibilité, cartes d'enjeux...) adaptés au public visé (élus, porteur de projets, usagers, grand public...) traduisant la connaissance sur les milieux et espèces du Golfe.
- Proposer une offre de formation à destination des élus, techniciens, porteurs de projet
- Organiser des actions de sensibilisation pour tous les navigants/encadrants sur le Golfe.

Améliorer la connaissance des interactions entre environnement et usages, mieux apprécier le cumul des pressions

- Développer des analyses de risque sur les autres usages impactant la biodiversité (en s'inspirant de la méthode développée pour le risque pêche)
- Étudier de l'effet cumulé de la fréquentation du plan d'eau et ses abords (notamment lié au dérangement, piétinement, bruit...).



Stratégies littorales

Stratégie Littoral

Patrimoine naturel et culturel, ressources

- Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser sa valorisation
- Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique
- Améliorer la connaissance de la fréquentation des espaces maritimes et littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages
- Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés

Gestion du domaine public maritime (DPM)

- Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du DPM à l'échelle du Golfe

Stratégie Littoral

Déplacements - énergie

- Intégrer un volet maritime sur la mobilité notamment via les PDU des EPCI : favorisant la cohérence terre-mer des TC et les déplacements doux pour accéder au littoral
- Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans le respect de son statut et définir une offre de randonnée complémentaire pouvant servir d'alternative au sentier littoral
- Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants
- Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques
- Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe

Présentation GT Stratégie Littoral

Partage et retour d'expérience, culture commune

- Développer une culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe (site internet dédié, organisation d'une conférence annuelle du SMVM)
- Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe et développer la culture du risque à l'échelle du golfe
- Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification

Pilotage de la mise en œuvre des actions

Coordonnateur / animateur d'action SMVM

- Précision sur son rôle : assurer le suivi de la mise en œuvre et restitution au GT
- Arbitrage : animateurs institutionnels (DDTM / EPCI / PNR / SAGE...)
- Identification de coordonnateurs pressentis pour la majorité
 - Majorité des actions coordonnées par l'État, collectivités, PNR

La concertation préalable du public

Ce qui a été fait (méthode validée par la CNDP) :

- 2 réunions publiques (Sarzeau et Baden), un atelier citoyen, un atelier à l'UBS
- Un registre dématérialisé et la mise à disposition du projet V1

Ce que cela nous a apporté

- 200 participants aux réunions, 60 observations transmises par mail et sur le questionnaire dématérialisé (en ligne sur morbihan.gouv.fr) :
 - 150 propositions du public
 - 4 recommandations des garants en terme de communication et de bonne compréhension du projet

Les rapports des garants sur le site de la CNDP et morbihan.gouv.fr

Concertation préalable du public

Comment cela sera pris en compte

- Prise en compte des recommandations des garants jusqu'à l'enquête publique
- Identification de propositions à travailler avec les GT au cours de la mise en œuvre du SMVM
 - un mémoire en réponse du maître d'ouvrage au rapport des garants sera joint à l'enquête publique

Calendrier

- mi- juin : production annexes techniques, Evaluation environnementale stratégique (EES)
- fin juin /fin septembre : consultation Autorité environnementale (MRAe)
- juillet / septembre : consultation des personnes publiques associées (PPA)
- mi octobre : enquête publique
- fin 2019 (avant élections municipales) : Arrêté portant approbation du SMVM révisé

Des questions ?

....

et merci